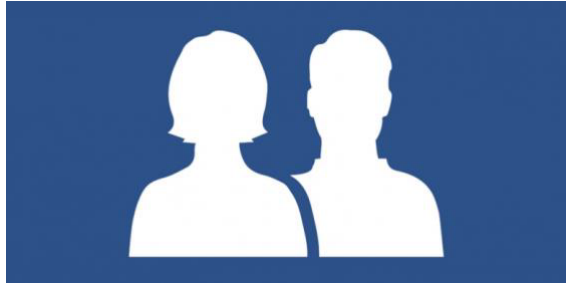


Index égalité Homme/Femme, SELP obtient 93/100 *



Conformément aux dispositions de la loi Avenir, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, SELP publie désormais son Index d'égalité femmes-hommes.

Cet Index de l'égalité a été conçu comme un outil pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises.

Pour l'année 2022, SELP obtient le score de 93/100, illustrant les résultats positifs des actions menées en faveur de l'égalité professionnelle

Ce résultat témoigne de la politique volontariste engagée par SELP. Depuis 10 ans, la part des femmes parmi l'effectif de l'entreprise se maintient à plus de 40%.

Cette politique en faveur de l'égalité femmes-hommes s'inscrit pleinement en cohérence avec les valeurs de SELP et l'importance accordée aux relations humaines dans l'entreprise.

** Score obtenu par SELP SAS durant la période de référence : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.*

Résultats de tous les indicateurs :

Indicateur d'écart de rémunération : 39

Indicateur d'écart du taux d'augmentation : 35

Indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10

Indicateur relatif au pourcentage de salariée ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congés de maternité : non calculable.